





Chers administrés,

La sécurité des habitants de MONTMORILLON est une préoccupation majeure de l'équipe municipale.

C'est pourquoi ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré, conformément à la réglementation, afin de répertorier les risques majeurs recensés à ce jour sur le territoire de notre Commune.

Vous y trouverez les consignes de sécurité à connaître en cas de survenance d'un de ces risques.

Pour votre sécurité, je vous demande de lire attentivement ce DICRIM et de le conserver précieusement.

En complément, les services municipaux travaillent également à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde ayant pour objectif le recensement et l'organisation de tous les moyens nécessaires pour la mise en sécurité des Montmorillonnais en cas d'évènement potentiellement grave (évacuation, hébergement d'urgence...).

Je souhaite évidemment que nous n'ayons à faire face à aucune catastrophe, mais je vous invite, comme les élus et services municipaux, à vous tenir prêts à parer à toute éventualité !

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Yves Bouloux'. The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Yves BOULOUX
Maire de Montmorillon
Président de la Communauté de Communes
du Montmorillonnais

QU'EST-CE QU'UN DICRIM ?

Le DICRIM est un document réalisé par le Maire en vue d'informer les habitants de sa Commune des risques majeurs naturels et technologiques auxquels ils sont exposés. Ce document doit indiquer les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la Commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Cadre législatif :

- Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le Décret n°2004-554 du 9 juin 2004 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs.
- article L125-2 et R125-9 à 14 du code de l'environnement
- Arrêté Préfectoral n°2006-PC-101 du 8 novembre 2006 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs
- Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Vienne

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR

Un aléa est un évènement potentiellement dangereux. Il devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présences. Le risque majeur se définit ainsi par la coexistence d'un aléa avec des enjeux importants.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

La Commune de MONTMORILLON est soumise à 9 risques majeurs :

- 4 risques naturels : inondation, mouvement de terrain, sismique et feux de forêt
- 3 risques climatiques : la canicule, le grand froid et les tempêtes
- 2 risques technologiques : le transport de matières dangereuses et risque nucléaire

La Commune de Montmorillon a fait l'objet de 11 arrêtés de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Effondrement de terrain	30/12/1989	30/12/1989	14/05/1990	24/05/1990
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols		31/01/1996	12/06/1998	01/07/1998
Inondations et coulées de boue	24/12/1993	11/01/1994	02/02/1994	18/02/1994
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	30/06/1996	11/02/1997	23/02/1997
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/06/1996	31/12/1996	12/06/1998	01/07/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	11/05/2009	11/05/2009	11/01/2010	14/01/2010
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/04/2011	11/07/2012	17/07/2012

SOMMAIRE

- Edito	1
- Présentation du DICRIM.....	2
- Sommaire	4
- Risque Inondation	5
- Risque Mouvement de Terrain.....	11
- Risque Sismique	14
- Risque Feux de Forêt.....	17
-Risque Canicule	20
- Risque Grand Froid.....	23
-Risque Tempêtes	26
- Risque transport de Matières Dangereuses.....	29
-Risque Nucléaire	32
-Alerte.....	35
- Les Bons Réflexes en cas de Risques.....	36

RISQUE INONDATION

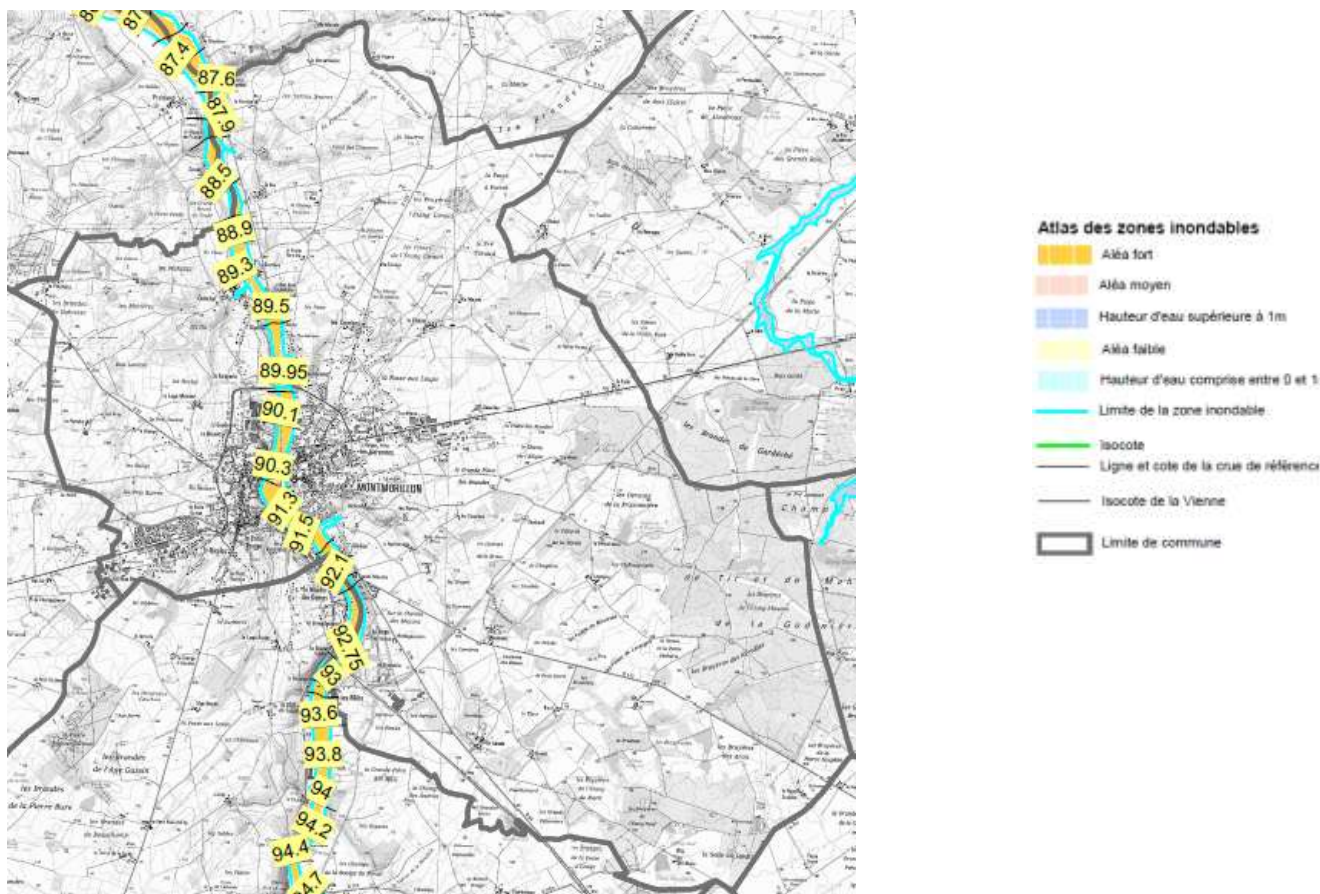
Identification du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide et plus ou moins durable d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

La Commune de Montmorillon est implantée sur les deux rives de la Gartempe et est ainsi soumise à un risque d'inondation lié aux crues de la rivière.

Sur la culée rive droite en aval du pont dit « Pont Neuf », il existe une échelle de mesure des hauteurs d'eau de la Gartempe, dont le zéro est calé à la cote de 85,23 m NGF (Nivellement Général de la France).

Le débit instantané maximal enregistré a été de 449 m³ par seconde le 1^{er} décembre 1982, tandis que la valeur journalière maximale avait été de 348 m³ par seconde le 7 décembre du même mois. En comparant ces données avec l'échelle des QIX calculés de la rivière, il apparaît que la crue du 1^{er} décembre 1982 a une probabilité de se reproduire à peu près tous les quarante ans.



La zone concernée par le risque inondation est en premier lieu les abords des rives de la Gartempe. Les principaux enjeux sont :

- quelques habitations
- quelques magasins
- la coupure des voies

Un Plan de Prévention des Risques Inondation a été approuvé le 25 juillet 1994.

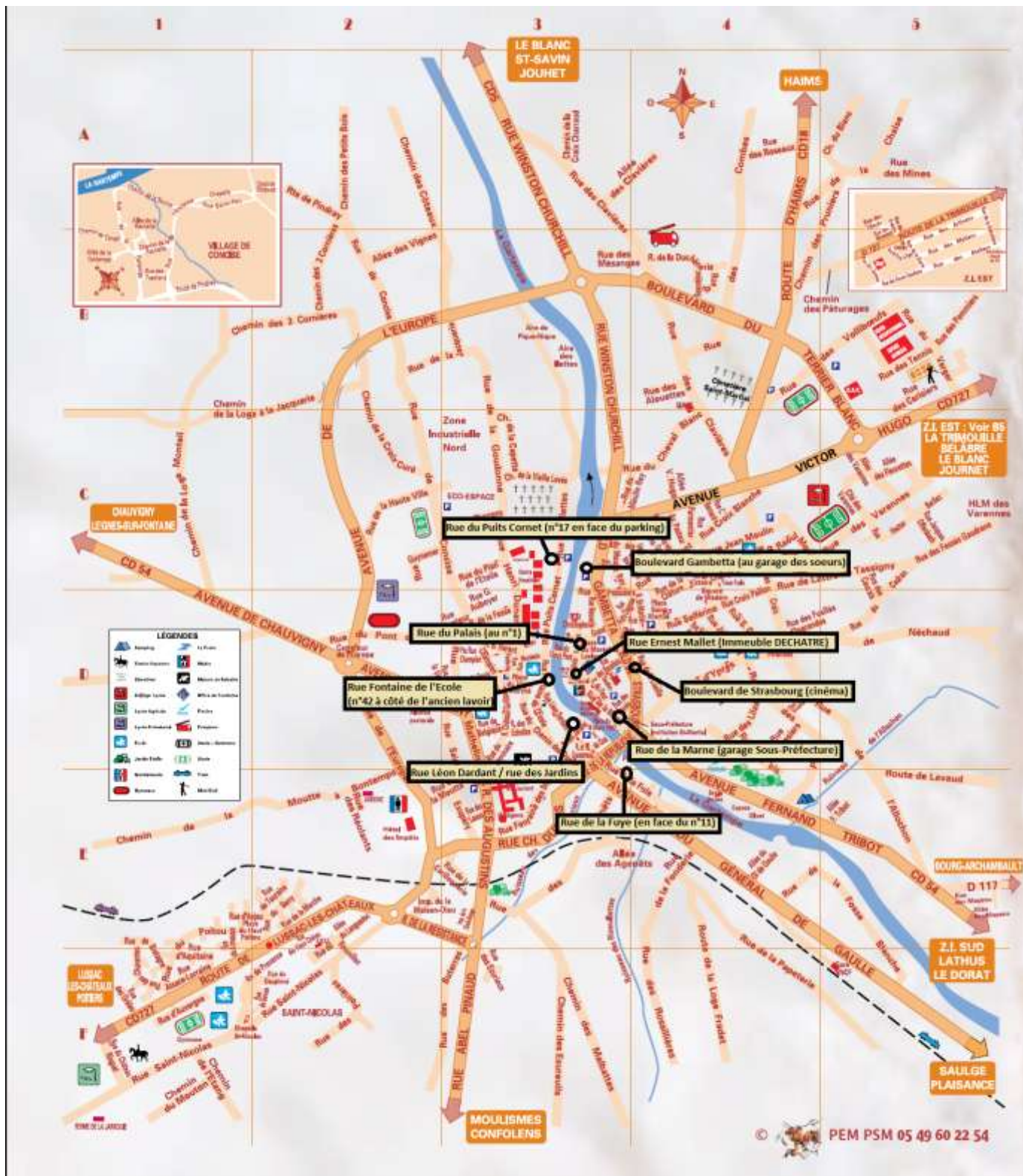
REPERES DANS LES RUES PAR RAPPORT A L'ECHELLE PONT NEUF

- **2,70 m** – apparaît : à l'entrée de la salle des Grandmontains, sur le parking Bd Gambetta
- **2,80 m** – apparaît : Rue de la Marne (*du droit du n° 8 –Atelier Courtois*)
- **2,90 m** – apparaît : Rue Puits Cornet (*au droit de la source*)
Rue Fontaine de l'Ecole (*station de relèvement*)
- **3,00 m** – apparaît :Rue de la Fuie (*au droit du n° 22*)
Surveiller Sous-sol Hôtel de Ville
- **3,20 m** – apparaît : Rue Léon Dardant à l'angle de la R. des Jardins dans virage au Moulin du Séjour (*Départementale 5*)
Rte de Bourg-Archambault (*avant ancienne voie Chemin de fer*)
- **3,30 m** – apparaît : Rue de la Marne (*au droit n° 33*)
Place Leclerc (*1, rue du Palais*)
- **3,40 m** – apparaît : Bd Gambetta (*au droit n° 23*)
à partir de cette hauteur, tous les Rez-de-chaussée sont à déménager dans les points bas
- **3,50 m** – apparaît : Bd de Strasbourg (*au droit n° 15*)
pénètre dans parking Rue de la Marne et jardin public
- **4,00 m** – apparaît : Rue du Four (*au droit n° 22*)
Rue d'Ypres (*au droit n° 3*)

Il existe en plusieurs endroits de la ville des repères de la crue de Montmorillon de 1982 :

- rue de la Marne (garage Sous-Préfecture)
- rue Ernest Mallet (Immeuble DECHATRE)
- rue du Palais (Immeuble boulangerie-fournil)
- boulevard de Strasbourg (cinéma)
- boulevard Gambetta au garage des sœurs
- rue Puits Cornet (n° 17 en face du parking)
- rue Léon Dardant / Rue des Jardins
- rue Fontaine de l'école (n° 42 à coté de l'ancien lavoir)
- rue de la Fuye en face du n° 11

Carte des repères de la crue de 1982



Conséquences

La survenance du risque inondation amène certaines conséquences :



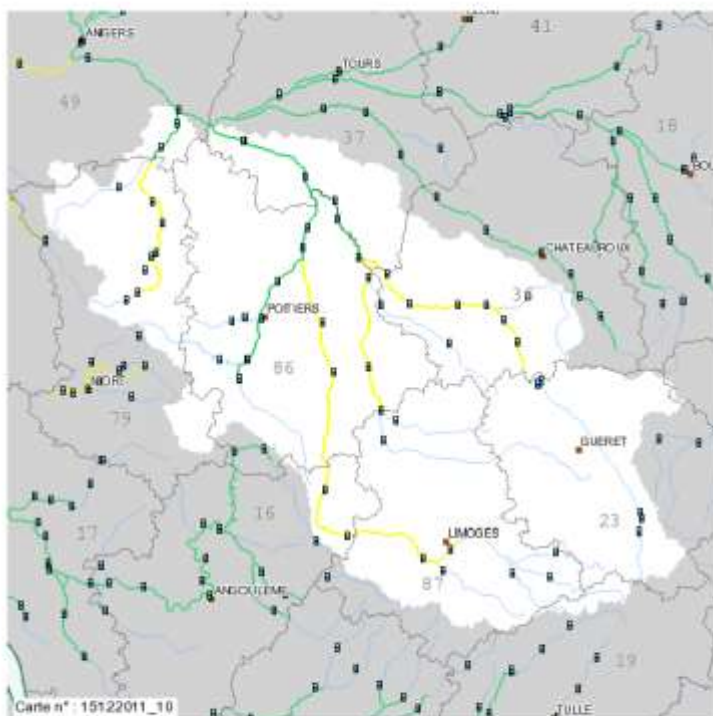
Mesures prises

- un Plan de Prévention des Risques a été approuvé
- des opérations de nettoyage des berges sont effectuées régulièrement.
- En cas d'inondation l'éclairage public fonctionnera en marche forcée.

Alerte

Depuis le 9 juillet 2006, une carte de « vigilance crue » est accessible sur le site internet : www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr/.

Ce site permet de surveiller le risque de crues en s'articulant autour de 4 niveaux de vigilance :



Situation hydrologique par tronçon :

Nom	Vigilance	Localiser	RSS
Thouet amont	Jaune		
Thouet aval	Vert		
Vienne Tourangelle	Vert		
Vienne - Bec des Deux Eaux	Vert		
Clain	Vert		
Vienne médiane	Jaune		
Vienne Limousine	Jaune		
Creuse - Bec des Deux Eaux	Vert		
Gartempe	Jaune		
Creuse médiane	Jaune		

- Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
- Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- Vert** : Pas de vigilance particulière requise

Cette carte de vigilance est complétée par des conseils de comportement. Elle est actualisée deux fois par jour, voire davantage en cas de situations de crise.

Il existe un numéro d'information du public lors de la crue : le 0 825 150 285.

En cas de risque la sirène d'alarme sera activée :

- lorsque la hauteur des eaux atteint 2 m 70 une pré-alerte est effectuée par un coup de sirène prolongé de 2 minutes.

- lorsque les eaux atteignent une hauteur de 2 m 80 l'alerte est donnée par un coup de sirène prolongé de deux minutes.

Lorsque la hauteur des eaux atteint 2 m 90 l'alerte est confirmée par un coup de sirène modulé de 2 minutes.

Des informations concernant l'évolution de la situation seront indiquées sur les panneaux lumineux de la Commune.

Consigne de sécurité en cas d'inondation

A ne pas faire



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri



Ne prenez pas l'ascenseur

A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Coupez l'électricité et le gaz.



Fermez les entrées d'eau : portes, fenêtres et soupiraux.



Montez dans les étages supérieurs.

En cas d'alerte certains gestes sont essentiels :

- Amarrer les cuves,
- Garer les véhicules,
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Mettre hors de l'eau tout ce qui peut l'être,
- Emporter les médicaments.

Pendant l'inondation, il est important de :

- Se tenir informés de la montée des eaux,
- Déplacer les objets de valeurs ainsi que les produits polluants
- Ne pas téléphoner inutilement afin de laisser les lignes libres pour les secours,
- En cas d'évacuation : quitter les lieux dès que l'eau s'est retirée en prenant avec vous le strict nécessaire

Après l'inondation :

- S'assurer auprès de la Mairie que l'eau des robinets est potable,
- Aérer les pièces qui ont été inondées et nettoyer à l'eau de javel pour désinfecter,
- Rétablir l'électricité seulement si l'installation est sèche,
- Chauffer dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages et se renseigner auprès de votre assurance.

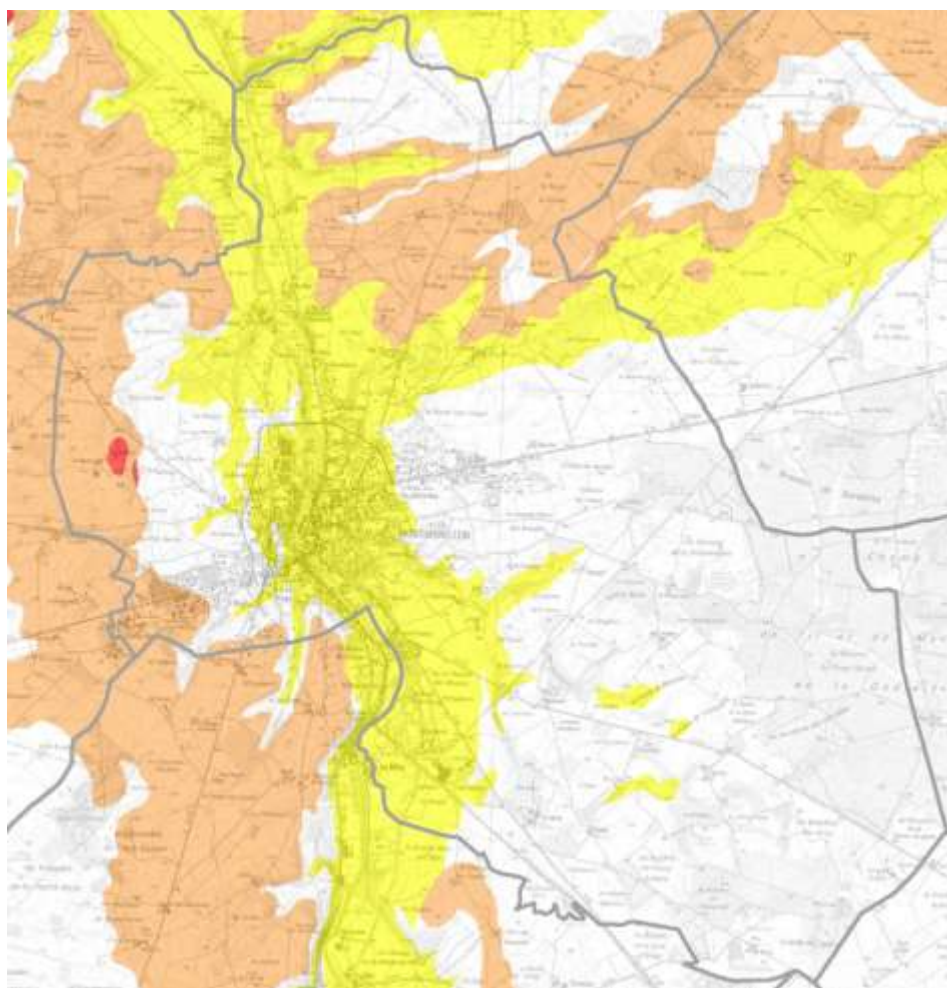
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Identification du risque

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine. Ils peuvent notamment prendre la forme d'affaissements et d'effondrements de cavités, de chutes de pierre et d'éboulement, de glissements de terrains, de modifications des berges de cours d'eau et de tassements de terrain provoqués par l'alternance de sécheresse et de réhydratation des sols.

La Gartempe est bordée de falaises calcaires plus ou moins altérées dont la hauteur est maximale au niveau du centre-ville. De part et d'autre des zones urbanisées, ces lignes de falaises disparaissent presque totalement.

La vieille ville de Montmorillon a été construite en haut des falaises et l'urbanisation s'est étendue en pied de falaise où le risque est le plus important.



Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- quelques habitations ;
- quelques magasins ;
- quelque bâtiments publics : l'école maternelle Ville-Haute située place du Vieux Marché, le Foyer – logement, l'Hôpital, Eglise Notre – Dame ;
- la coupure des voies.

Conséquences éventuelles d'un mouvement de terrain

La survenance du risque mouvements de terrain peut amener certaines conséquences :

Conséquences pour la population

- ✓ Chute,
- ✓ Enfouissement,
- ✓ Coupures d'électricité plus ou moins longues,
- ✓ Risque d'effondrement de bâtiment peu solide.

Conséquences pour l'environnement

- ✓ Pollution des eaux, des sols et de la végétation par rupture de conduites souterraines,
- ✓ Erosion des sols, éboulements, déplacement de masse.

Conséquences économiques

- ✓ Dégâts sur les bâtis (fissures, déformation...),
- ✓ Coupures des réseaux d'eau, téléphoniques et électriques.

Mesures prises dans la Commune

- un Plan de Prévention des Risques a été approuvé.
- existence de murs de soutènement.
- présence de système de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis (grillages).

Alerte

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Consigne de sécurité en cas de mouvements de terrain

A ne pas faire



Ne téléphonez qu'en cas d'extrême urgence, afin de libérer les lignes pour les secours.



Ne revenez pas sur vos pas.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.



Ne prenez pas l'ascenseur.



Ne stationnez pas sous les lignes.

A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



A l'extérieur : fuyez latéralement par rapport à l'éboulement.



A l'intérieur : abritez-vous à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres.



Coupez l'électricité et le gaz.

Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- quelques habitations
- quelques magasins
- l'école maternelle Ville-Haute située place du Vieux Marché
- la coupure des voies

Conséquences

La survenance du risque mouvements de terrains amène certaines conséquences :



Mesures prises

- un Plan de Prévention des Risques a été approuvé.
- existence de murs de soutènement.
- présence de système de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis (grillage).

Alerte

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Consigne de sécurité en cas de risque sismique

A ne pas faire



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Ne revenez pas sur vos pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.



Ne prenez pas l'ascenseur



Ne stationnez pas sous les lignes.

A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre



A l'extérieur : fuyez latéralement par rapport à l'éboulement



A l'intérieur : abritez-vous à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres



Coupez l'électricité et le gaz

RISQUE FEUX DE FORÊTS

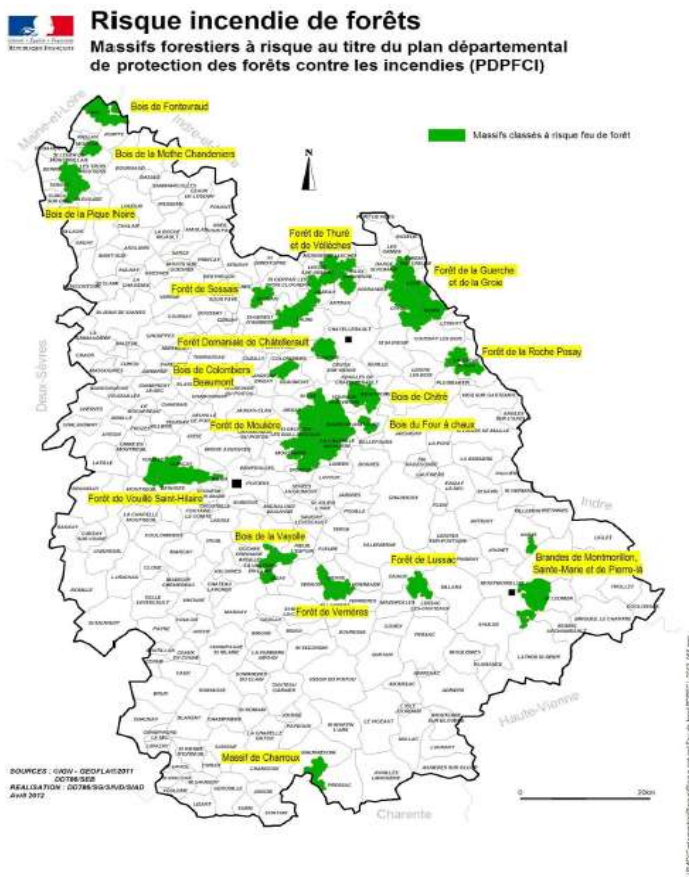
Identification du Risque

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Le départ d'un incendie peut être d'origine naturelle, notamment du à la foudre ou humaine que ce soit intentionnel ou accidentel.

La période la plus propice au déclenchement d'incendies est l'été lorsque les végétaux sont particulièrement secs.

La Commune de Montmorillon a sur son territoire des terrains militaires. Ces terrains constituent, du fait de leur entretien extensif, du type de végétation présente (brande, ajoncs, genêts, bruyère) et de la nature même de leur utilisation, des zones privilégiées de départ de feux.

Entre 1976 et 2005 la Commune de Montmorillon a totalisé le maximum départemental de feux de forêt avec 23 feux et 321 ha brûlés. Les époques prédominantes sont l'été et le printemps, voire le début de l'automne.



La zone concernée par le risque feux de forêt est en premier lieu aux abords du camp militaire de Montmorillon qui se trouve en limite de Commune et éloigné des zones d'habitation. Les principaux enjeux sont :

- la coupure des voies ;
- certains lieux-dits isolés.

Conséquences éventuelles d'un feu de forêt

Conséquences pour la population

- ✓ Intoxication,
- ✓ Brûlures,
- ✓ Coupure d'électricité, de gaz et d'eau plus ou moins longues,
- ✓ Difficultés de déplacements
- ✓ Troubles mentaux, anxiété,

Conséquences pour l'environnement

- ✓ Rend le territoire plus vulnérable,
- ✓ Destruction de la faune et de la flore

Conséquences économiques

- ✓ Dégâts matériels nombreux et importants sur les habitations, les cultures agricoles, entreprises.
- ✓ Interruption du trafic routier.
- ✓ Coupure des réseaux d'eaux, téléphoniques et électriques.
- ✓ Paralysie temporaire de la vie économique (coût ou perturbations) et perte d'activité résultant des destructions ou dommages (édifices privés ou publics, infrastructures de transports ou industrielles, etc.).

Mesures à prendre par la Commune

-Interdiction d'accès au camp militaire lieu du risque principal

-Présence d'un Service départemental d'incendie et de secours sur le territoire de la Commune

Alerte

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours déclenche l'activation d'un plan d'alerte d'urgence pour les incendies de forêt qui entraîne la mobilisation des équipes des sapeurs pompiers.

L'évacuation d'une maison est une mesure de prévention décidée par les forces de sécurités.

Si l'on vous demande de quitter les lieux vous devez le faire des que possible calmement et de façon ordonnée.

Consignes de sécurités en cas de feu de forêt

A ne pas faire



Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

A faire



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Abritez ou isolez les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles



Mettez-vous à l'abri



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.

En cas d'alerte certains gestes sont essentiels :

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Eloignez-vous dos au vent
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche et bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air
- Respirez à travers un linge humide

RISQUE CANICULE

Identification du risque

La canicule est une vague de chaleur très forte qui se produit en été et qui dure plusieurs jours et nuits. La caractéristique thermique d'une canicule est subjective, car elle dépend de la sensibilité des populations et donc du lieu où elle se produit. Une canicule correspond à une température de nuit supérieure à 18°C- 20°C et une température de jour supérieure à 30°C-35°C

Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- les personnes âgées ;
- les enfants ;
- les personnes handicapées ;
- les personnes à la santé fragile ;
- les travailleurs manuels travaillant notamment à l'extérieur.
- les personnes sans domicile fixe ;

Conséquences éventuelles d'une canicule

La survenance du risque canicule peut amener certaines conséquences :

Conséquences pour la population

- ✓ Hyperthermie,
- ✓ Déshydratation,
- ✓ Malaise.

Conséquences pour l'environnement

- ✓ Sécheresse.

Conséquences économiques

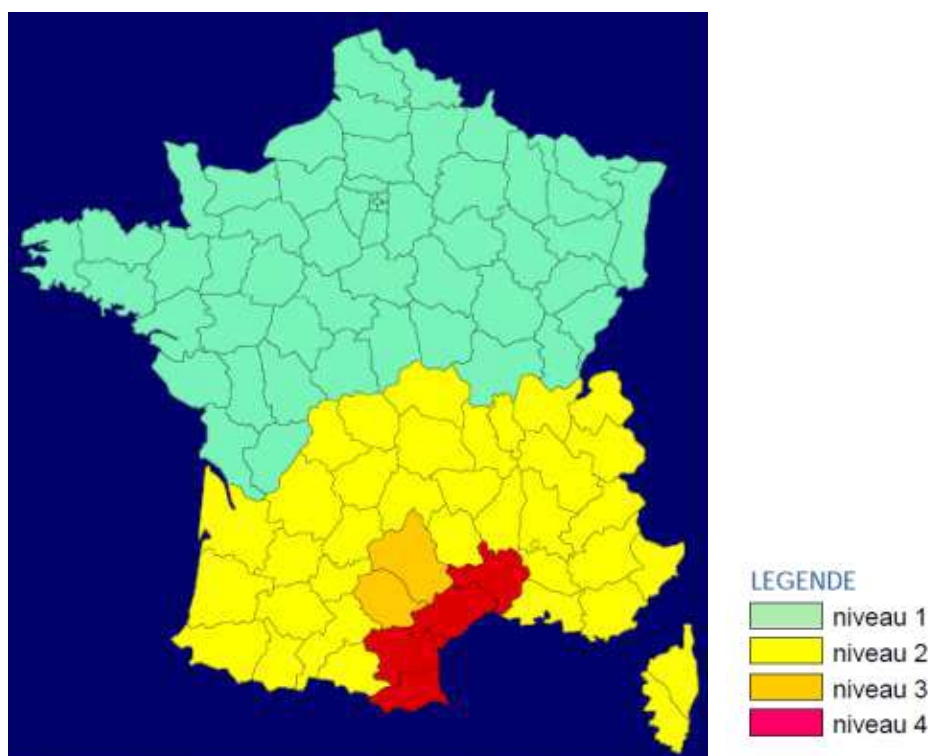
- ✓ Dégâts sur les bâtis (fissures).

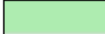



Mesures prises dans la Commune

- un plan canicule a été mis en place pour les personnes âgées.
- existence d'une liste de personnes à protéger. Ces personnes sont régulièrement appelées afin de savoir si elles vont bien.
- la Salle 4 du Centre d'Animation Régionale est climatisée afin de permettre l'accueil de personnes.

Alerte

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Cette carte est actualisée deux fois par jour à 6h et 16h. Elle est divisée en quatre niveaux graduellement dangereux.



-  niveau 1 : pas de vigilance particulière.
-  niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
-  niveau 3 : soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  niveau 4 : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Consignes de sécurité en cas de canicule

A ne pas faire



Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.



Évitez de vous exposer au soleil.

A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Mettez-vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures. Restez au frais.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.



Rafrâchissez-vous. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.



Buvez régulièrement même sans soif et continuez à manger.

En cas d'alerte certains gestes sont essentiels :

- Évitez les sorties et activités physiques (sport, jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h),
- Si vous sortez, restez à l'ombre. Portez un chapeau et des vêtements légers et amples, de couleur claire,
- Fermez les volets et rideaux des façades exposées au soleil et maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure,
- Ouvrez les fenêtres la nuit en provoquant des courants d'air,
- Passez au moins trois heures par jour dans un endroit frais,
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour,
- Buvez fréquemment et mangez de manière habituelle en privilégiant les fruits et les légumes,
- Si vous prenez des médicaments ou si vous présentez des symptômes inhabituels consultez un médecin ou un pharmacien,
- Demandez de l'aide à un proche si vous vous sentez mal,
- Informez vous de l'état de santé des personnes isolées de votre entourage et incitez-les à manger et à boire,
- Si une personne est victime d'un coup de chaleur appelez immédiatement les secours en composant le **15**. Mettez la personne dans un endroit frais, faites-la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.

RISQUE GRAND FROID

Identification du risque

Les vagues de froid sont des évènements météorologiques majeurs. Elles consistent en une chute brutale et importante de température qui dure. Elles peuvent être accompagnées de chutes de neige et de vents forts. La vague de froid a été définie comme un ensemble de jours consécutifs pendant lesquels les températures minimales sont restées égales ou inférieures à un certain seuil (entre -5°C et -10°C).

Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- les personnes sans domicile fixe ;
- les personnes âgées ;
- les enfants ;
- les personnes handicapées ;
- les personnes à la santé fragile ;
- les personnes habitant dans un lieu-dit isolé.

Conséquences éventuelles d'une vague de froid

La survenance du risque grand froid amène certaines conséquences :

Conséquences pour la population

- ✓ Engelures, hypothermie,
- ✓ Epidémie,
- ✓ Verglas, chutes,
- ✓ Déplacements difficiles (verglas, neige).

Conséquences économiques

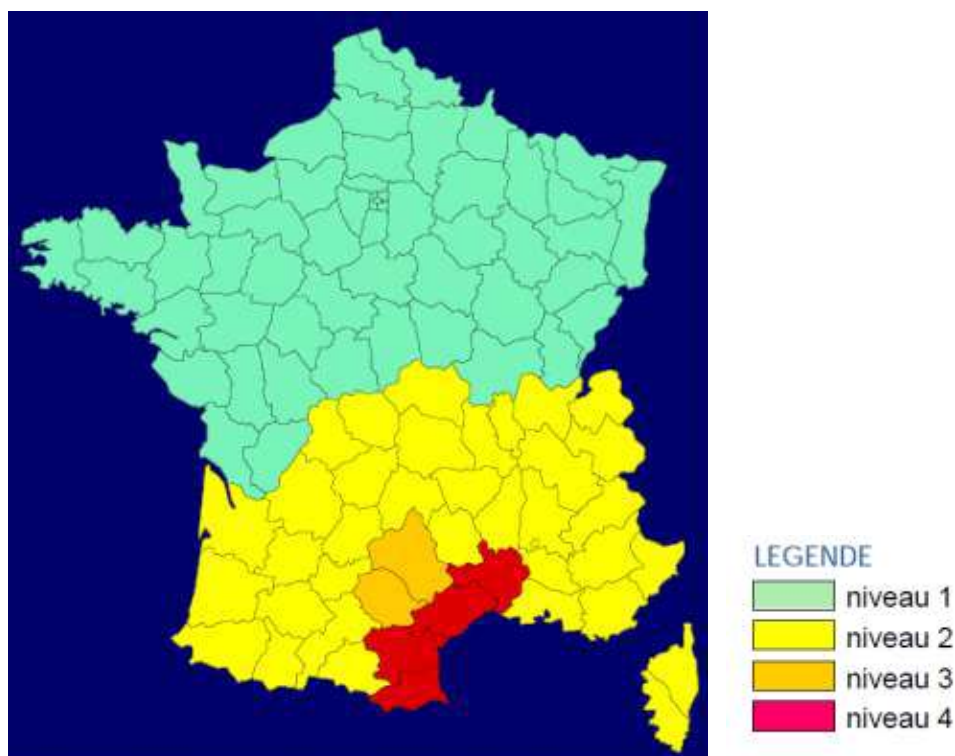
- ✓ Gel des canalisations,
- ✓ Coupures des réseaux.

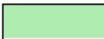



Mesures prises dans la Commune

- existence d'une liste de personnes à protéger. Ces personnes sont régulièrement appelées afin de savoir si elles vont bien,
- deux logements d'urgence sont mis à disposition en cas de besoin, toute l'année.

Alerte

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Cette carte est actualisée deux fois par jour à 6h et 16h. Elle est divisée en quatre niveaux graduellement dangereux.



-  niveau 1 : pas de vigilance particulière
-  niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique
-  niveau 3 : soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  niveau 4 : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Consignes de sécurité en cas de vague de froid

A ne pas faire



Evitez de prendre votre voiture (neige, verglas).



Ne stationnez pas sous les lignes.



Ne montez en aucun cas sur un toit pour le dégager.

A faire



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Mettez-vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.



Téléphonez au 115 si vous voyez une personne en détresse.



Habillez-vous chaudement, ne gardez pas de vêtements humides.

En cas d'alerte certains gestes sont essentiels :

- Limitez vos déplacements, munissez-vous d'équipement spéciaux si vous devez vous déplacer et renseignez-vous des conditions de circulation,
- Signaler votre départ et votre destination à des proches,
- Si vous êtes bloqués dans votre véhicule, stationnez sur le bas côté. Eteignez votre moteur et attendez les secours,
- Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
- Evitez les efforts brusques,
- Abritez-vous dans un abri dur (les toits fragiles risquent de s'écrouler sous le poids de la neige),
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).

RISQUE TEMPETE

Identification du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (températures, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 86 km/h. les tempêtes peuvent provoquer des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages.

Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- les personnes sans domicile fixe ;
- les personnes âgées ;
- les enfants ;
- personnes handicapées ;
- personnes à la santé fragile ;
- des bâtiments ;
- lieux-dits isolés.

Conséquences éventuelles d'une tempête

La survenance d'une tempête amène certaines conséquences :

Conséquences pour la population

- ✓ Chute,
- ✓ Enfouissement,
- ✓ Coupures d'électricité plus ou moins longues,
- ✓ Risque d'effondrement de bâtiment peu solide,
- ✓ Difficultés de déplacements.

Conséquences pour l'environnement

- ✓ Pollution des eaux, des sols et de la végétation,
- ✓ Erosion des sols, éboulements, déplacement de masse.

Conséquences économiques

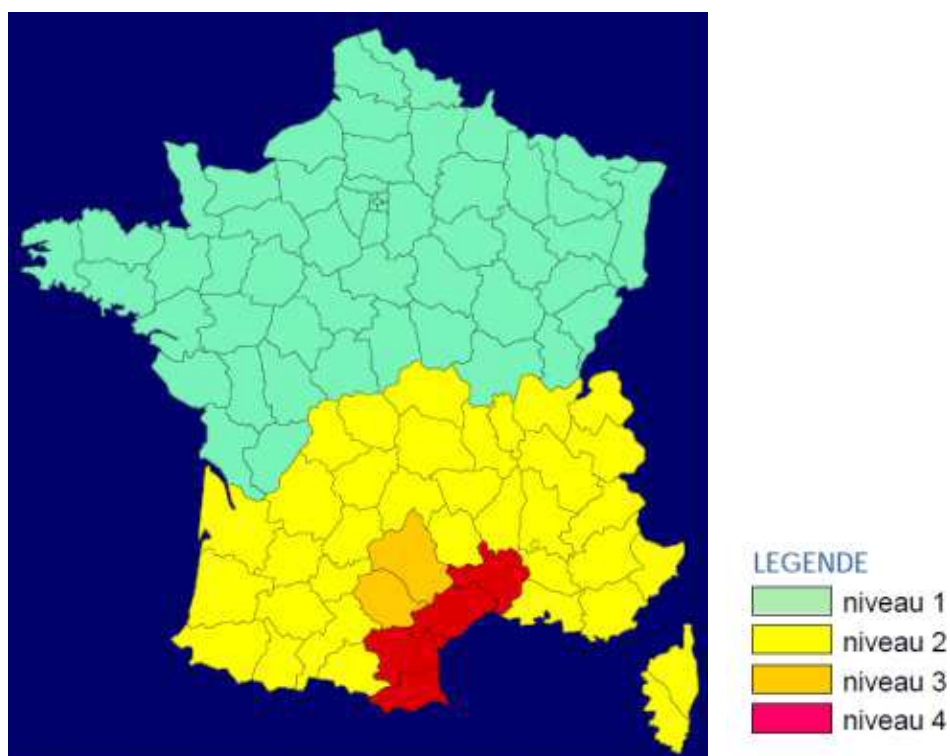
- ✓ Dégâts sur les bâtis (fissures, déformation...),
- ✓ Coupures des réseaux d'eau, téléphoniques et électriques.

Mesures prises dans la Commune

- des outils de prévisions et d'informations permettant de préparer et de gérer une crise sont mis en place par les services de Météo France.

Alerte

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Cette carte est actualisée deux fois par jour à 6h et 16h. Elle est divisée en quatre niveaux graduellement dangereux.



niveau 1 : pas de vigilance particulière



niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique



niveau 3 : soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



niveau 4 : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Consignes de sécurité en cas de tempête

A ne pas faire



Ne téléphonez qu'en cas d'extrême urgence, afin de libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.



Évitez de prendre votre voiture.

A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévisions.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche et à l'abri des chutes éventuelles d'arbres, de cheminées ou de bris de baies vitrées.



Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.

En cas d'alerte certains gestes sont essentiels :

- Fermez les portes et les volets,
- N'obstruez pas les grilles d'aération de votre logement,
- Ne sortez pas. Ne rester pas sous les arbres,
- Si vous êtes en voiture roulez doucement,
- Mettez à l'abri les animaux et le matériel,
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

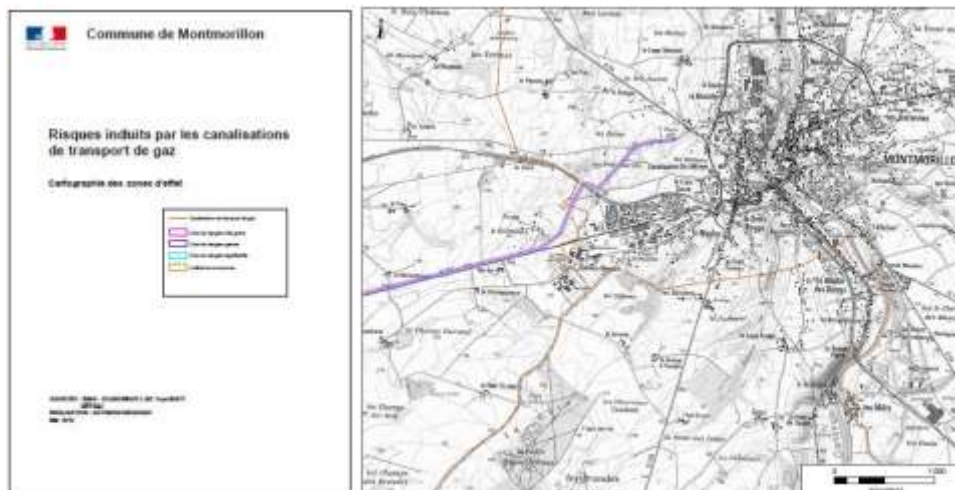
Identification du risque

Le risque de transport de matières dangereuses se réalise suite à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, navigable ou par canalisation, de matières dangereuses.

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.



Par ailleurs la Commune de Montmorillon comporte sur son territoire une canalisation de transports de gaz d'un diamètre de 100 mm. Au regard de ce diamètre la zone de danger en cas de fuites ou de rupture est de 25 mètre autour de la canalisation.



Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- des habitations
- des magasins
- des bâtiments Publics
- la coupure des voies

Conséquences

La survenance du risque transport de matières dangereuses amène certaines conséquences :



Mesures prises

- réglementation de la circulation
- Itinéraire de contournement

Alerte

Le risque transport de matières dangereuses est ponctuel superficiels et très localisé. Ce risque n'étant pas prévisible il ne peut pas faire l'objet d'alerte efficace lors de sa survenance.

Si vous êtes témoin d'un accident, il convient de prévenir les pompiers (18 ou 112) et les services de police ou de gendarmerie (17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport (camion, canalisation...), la nature du produit grâce aux pictogrammes suivants :



	Gas sous pression		Matières toxiques
	Liquides ou gaz inflammables		Danger d'explosion
	Émission de gaz inflammables en contact de l'eau		Matières sujettes à explosion
	Danger d'activation du feu		
	- Matières comburantes - Spontanément inflammable - Transport à chaud		Matières radioactives
	Prevoisibles organiques		
	Matières infectieuses		

Consigne de sécurité en cas de mouvements de terrain

A ne pas faire



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri



Ne fumez pas



En cas de feu sur les véhicules, éloignez-vous au moins de 300 m.

A faire



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment.



En cas de risque toxiques, procédez au confinement. Enfermez-vous dans un local clos en arrêtant la climatisation, réduire le chauffage. Gardez des linges humides afin de les appliquer sur le visage en cas de besoin.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.



Prenez une douche

En cas d'alerte certains gestes sont essentiels :

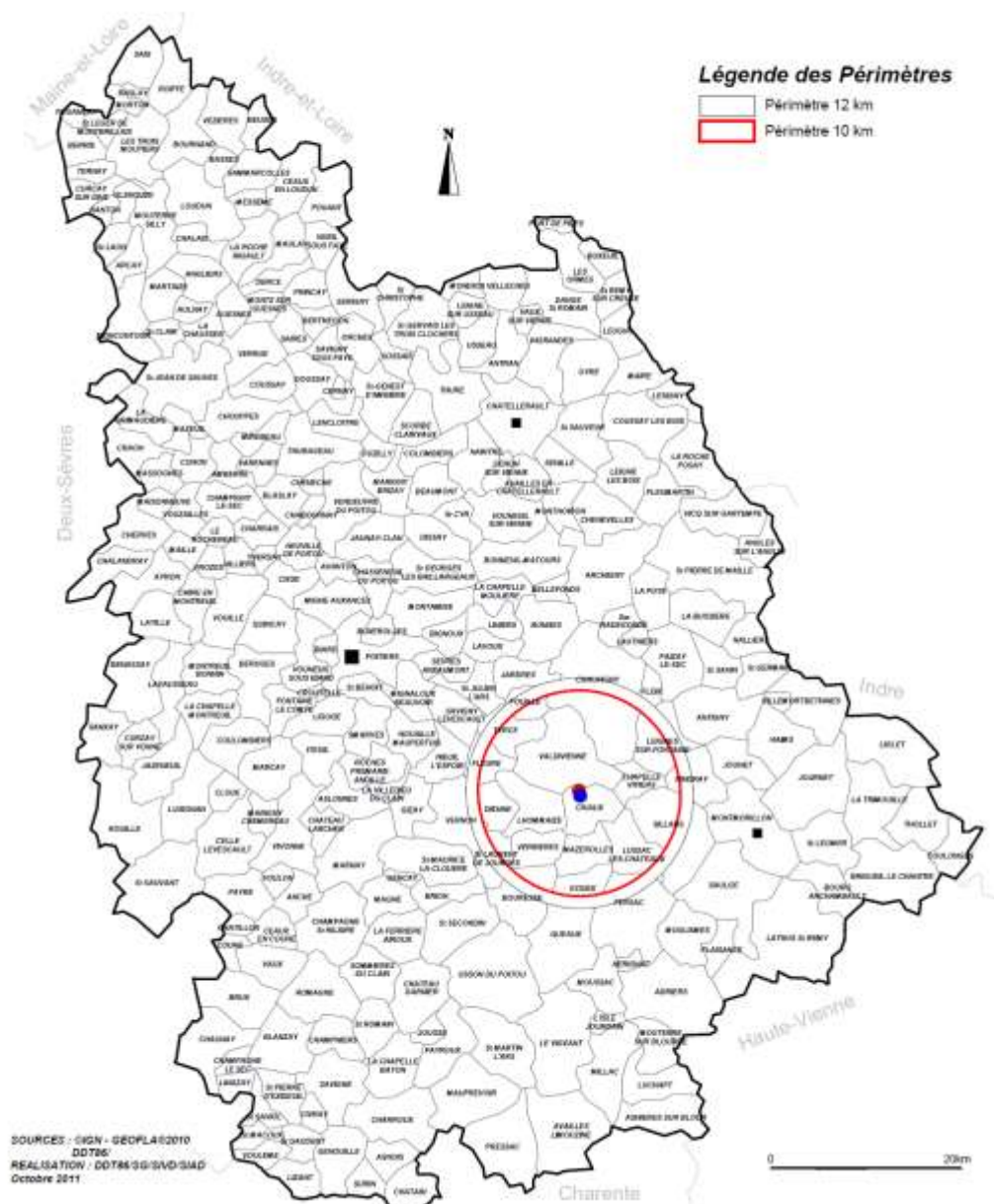
- N'entrez pas en contact avec le produit.
- En cas de nuage toxique, fuyez selon l'axe perpendiculaire au vent.
- Lavez vous en cas d'irritation et si possible changez-vous.
- Respirez au travers d'un linge mouillé.

RISQUE NUCLEAIRE

Identification du risque

Bien que la Commune de Montmorillon ne fasse pas partie du Plan Particulier d'intervention lié à la présence d'une Centrale Nucléaire à Civaux, il est important d'envisager ce risque.

Un risque nucléaire provient d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.



Pour la commune de Montmorillon, le principal enjeu du risque nucléaire est la santé de ses habitants.

Conséquences

La survenance du risque nucléaire amène certaines conséquences :



Mesures prises

- mise en place d'un plan de distribution de comprimés d'iode

Alerte

Le risque nucléaire est ponctuel superficiel et très localisé. Ce risque n'étant pas prévisible il ne peut pas faire l'objet d'alerte efficace lors de sa survenance.

Consigne de sécurité en cas de risque nucléaire

A ne pas faire



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri



Ne fumez pas



A faire

Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment.



En cas de risque toxiques, procédez au confinement. Enfermez-vous dans un local clos en arrêtant la climatisation, réduire le chauffage. Gardez des linges humides afin de les appliquer sur le visage en cas de besoin.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.

En cas d'alerte certains gestes sont essentiels :

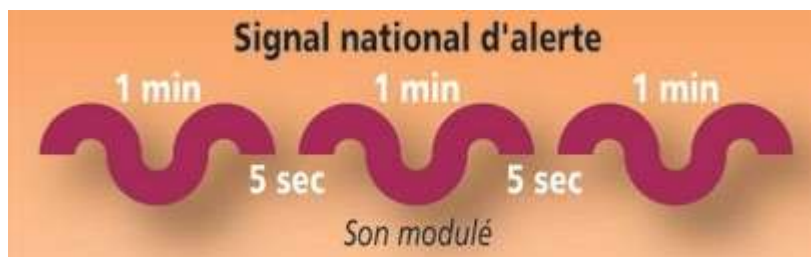
- Prendre un comprimé d'iode si le Préfet en donne l'ordre. Les comprimés seront distribués par la Commune de Montmorillon dans divers lieux. L'ingestion d'iode stable permet de saturer en iode non radioactif la glande thyroïde et donc de réduire le captage par cette glande de l'iode radioactif qui pourrait être inhalé
- En cas de nuage toxique, fuyez selon l'axe perpendiculaire au vent.
- Préparer-vous à évacuer sur ordre du Préfet.

L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal ou d'un message sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

Dès que vous entendez ce signal ou ce message, adoptez les bons réflexes.

Signal National d'Alerte



Signal de Fin d'Alerte



Il existe différents moyens de diffuser l'alerte:

- Mise en route de la Sirène Communale ;
- Messages sur des panneaux lumineux, à la radio ou à la télévision ;
- Porte-à-porte réalisé par des correspondants de quartier ;
- Messages éventuellement diffusés par des véhicules pourvus de haut-parleurs ou porte voix.

LES BONS REFLEXES EN CAS DE RISQUES

Consignes d'évacuation

- Si l'on vous demande de le faire, coupez l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile,
- Fermez et verrouillez toutes les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur. Sauf consignes contraires,
- Emportez vos petits objets de valeur et vos papiers, sans vous encombrer indûment,
- Emportez avec vous vos animaux de compagnie,
- Verrouillez votre domicile et n'oubliez pas d'emporter la clé avec vous,
- Dirigez-vous vers le point de ralliement indiqué par les autorités en respectant l'itinéraire conseillé, ne prenez pas de raccourcis, car certaines routes peuvent être impraticables ou dangereuses,
- Si vous allez dans un centre d'évacuation, signez le registre d'inscription afin que l'on puisse vous joindre ou vous réunir avec les membres de votre famille,

Que faire après une catastrophe

- Vérifiez l'état de votre domicile. Voyez jusqu'à quel point votre maison a été endommagée et contactez votre assurance,
- Prenez un maximum de photos,
- Utilisez une lampe poche, évitez de gratter une allumette ou d'allumer les lumières s'il y a des dommages quelconques ou une odeur de gaz. Si vous repérez une odeur de gaz, fermez la valve principale d'alimentation en gaz, ouvrez les fenêtres et faites sortir tout le monde au plus vite,
- Assurez-vous qu'il n'y a pas d'incendie ou de risque d'incendie ni d'autres dangers,
- Epongez tous les liquides qui se sont renversés : les médicaments, l'eau de Javel, l'essence ou toute autre substance inflammable. Portez toujours des vêtements protecteurs et en cas de fuites ou de déversements majeurs, ayez recours à de l'aide professionnelle,
- Enfermez vos animaux domestiques dans un endroit sécurisé,
- Voyez si vos voisins ont besoin d'aide, notamment si ce sont des personnes âgées ou handicapées.

Comment se préparer

Les équipements minimums à conserver en permanence à portée de main ou dans un petit sac

- 1 radio portable avec piles,
- 1 lampe de poche avec piles,
- Des bouteilles d'eau potable
- Les papiers personnels ou au moins des copies,
- 1 trousse de secours d'urgence,
- Les médicaments pour les traitements,
- Des couvertures,
- Des vêtements de rechange,
- Du matériel de confinement (rouleaux adhésifs large, serpillière, coton hydrophile.....).